

CONTRAT D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DU FORFAIT ANNUEL 2026/2027

Entre l'association UCPA Sport Loisir, Poney club de Montigny – 63 Avenue du Manet - 78180 Montigny le Bretonneux

Représentée par Christine HAXAIRE, Directeur de centre et l'ASSOCIATION UCPA SPORT LOISIRS MONTIGNY, identifiant créancier SEPA (ICS) : FR94ZZZ408046

Monsieur ou Madame :
Demeurant : Tél
: - - - -

IL A ETE ETABLI ET CONVENU CE QUI SUIIT

M.....autorise l'association UCPA sport loisirs Montigny à prélever sur son compte bancaire la somme de, correspondant au prix du forfait annuel 2025/2026 du cavalier....., en **7** mensualités constantes de, **aux alentours du 5 de chaque mois** de octobre 2026 à avril 2027.

L'UCPA demandera un **chèque de caution de 100€** au client libellée à l'ordre de UCPA SPORT LOISIRS qui pourra être encaissé en cas de défaut de paiement.

En cas de rejet du prélèvement par la banque, l'association UCPA sport loisirs Montigny facturera au client tous les frais liés au non-paiement.

En l'absence de règlement, et pour quelque motif que ce soit, l'UCPA se réserve le droit de suspendre sans délai les prestations liées à ce règlement.

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'UCPA impliquent la connaissance et l'acceptation des Conditions Générales d'Inscription de l'UCPA.

En cas d'annulation ou d'interruption de votre fait, l'association UCPA sport loisirs Montigny ne procédera à aucun remboursement des sommes déjà versées et les séances non consommées ne pourront être rattrapées.

Fait à Montigny le Bretonneux, le : / /
en deux exemplaires

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Christine HAXAIRE
Directeur du centre UCPA de Montigny le Bx

Pièces à Joindre :

1 RIB, RIP ou RICE, comportant les mentions BIC – IBAN